

« L'Organisation » est celle désignée dans la description de l'appel d'offres ou de l'enchère

AVERTISSEMENT

Le soumissionnaire doit soumettre toute question ou toute demande de modifications relatives aux documents au représentant de **L'Organisation** avant l'heure et la date limites de réception des propositions. Ainsi, en déposant sa soumission, le soumissionnaire accepte les termes, conditions et spécifications des documents. Toute proposition ne satisfaisant pas à l'une ou l'autre des conditions d'admissibilité des soumissionnaires ou des conditions de conformité des propositions sera rejetée.

1) NOTE IMPORTANTE

Les photographies et illustrations ne sont présentées qu'à titre indicatif et ne sont pas garantes de l'état ni de la quantité des articles.

2) TEL QUEL — SUR PLACE

Ces biens sont mis en vente au lieu de remisage selon la formule « Tel quel – Sur place »

3) TRANSPORT ET PRÉPARATION

L'adjudicataire doit assumer tous les frais reliés à la préparation et à l'enlèvement des équipements, notamment tous les frais d'emballage, de transport, d'obtention de permis requis, d'assurance, de déchargement du matériel et tous les risques qu'il peut courir.

4) NON-UTILISATION DES LIEUX

L'adjudicataire ne peut se servir des lieux où les biens sont remisés pour les vendre.

5) ÉTAT DES BIENS

L'Organisation ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, légale, contractuelle, conventionnelle ou verbale quant à la qualité, la nature, le caractère, la quantité, le poids ou la taille des biens, ni quant à leur état ou leur utilité pour un usage ou une fin quelconque. Un bien est vendu « tel quel, sans garantie », aux propres risques de l'acheteur. La Loi sur la protection des consommateurs ne s'applique pas pour ce type de vente.

Le soumissionnaire doit examiner attentivement les documents et il est de sa responsabilité de se renseigner sur l'objet et les exigences du contrat. Par l'envoi

de sa proposition, le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des documents et en accepte les clauses, charges et conditions.

Le soumissionnaire qui désire obtenir des renseignements complémentaires, qui trouve des ambiguïtés, des oublis, des contradictions ou qui a des doutes sur la signification du contenu des documents, doit soumettre ses questions au représentant de **L'Organisation** avant l'heure et la date limites fixées pour la réception des propositions. Lorsque les renseignements demandés ou les questions soulevées concernent un objet significatif ou susceptible d'impacts sur la présentation des propositions, le représentant de **L'Organisation** transmet toute l'information requise aux soumissionnaires qui ont commandé les documents, au moyen d'un addenda.

L'Organisation se réserve le droit d'apporter des modifications aux documents avant l'heure et les dates limites fixées pour la réception des propositions et, le cas échéant, de modifier la date limite de réception des propositions. Les modifications deviennent partie intégrante des documents et sont transmises, au moyen d'un addenda, à tous les soumissionnaires qui ont demandés les documents.

6) EXAMEN DES ÉQUIPEMENTS

Le soumissionnaire reconnaît avoir examiné les biens et s'en déclare entièrement satisfait. La description de chacun des biens mis en vente et l'information relative à leur état ont été fournies de bonne foi par **L'Organisation** dans le seul but de donner au soumissionnaire les informations en sa possession. **L'Organisation** ne peut donc être tenue responsable d'un oubli ou d'un mauvais examen des biens vendus.

7) ÉLABORATION ET PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION

Le soumissionnaire doit présenter une ou plusieurs propositions en établissant son prix conformément aux exigences des présents documents et la détermination du plus haut soumissionnaire se fait à partir des prix ainsi établis.

8) ADJUDICATION

Les biens pourront être vendus séparément ou bien en lot, à la totale discrétion du vendeur. **L'Organisation** se réserve le droit de refuser toutes les propositions.

9) MARQUE DE COMMERCE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Par l'adjudication des biens, **L'Organisation** n'accorde aucun droit exprès ou implicite sur l'utilisation des marques de commerce ou tout autre objet ou forme de droit de propriété intellectuelle de **L'Organisation**.

10) SANTÉ ET SÉCURITÉ

Toutes les règles régissant les lieux où sont localisés ces équipements devront être strictement respectées. Notons entre autres, le port de lunette de sécurité, bottes à bouts renforcis, etc.

11) SECOND CYCLE

Second Cycle agit à titre de réseau pour diffuser cet appel d'offres ou cette enchère. Sa responsabilité se limite à celle décrite dans les conditions d'utilisation disponibles sur www.secondcycle.net.